

8° RALLYE REGIONAL DU VAL D'ANCE



03– 04 avril 2010



REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard, et les conditions d'organisation communes des Rallyes (France Auto Réglementation Sportive et Technique 2010).

PROGRAMME – HORAIRES

- Parution du Règlement	Lundi	22 février 2010
- Ouverture des Engagements	Lundi	22 février 2010
- Clôture des Engagements	Lundi	22 mars 2010
- Vérification Administratives	Samedi	03 avril 2010 de 6h à 10 h 45
- Vérification Techniques	Samedi	03 avril 2010 de 6h15 à 11 h 00
- 1° Réunion du Collège des Commissaires	Samedi	03 avril 2010 à 11 h 15 - P.C. du Rallye
- Publication des Equipages Admis au Départ	Samedi	03 avril 2010 à 12 h 00
- Départ du Rallye	Samedi	03 avril 2010 à 13 h 00
- Arrivée du Rallye	Samedi	03 avril 2010 (à partir de 21h05)
- Vérifications Finales	Samedi	03 avril 2010 à Bas en Basset
- Publication des Résultats du Rallye	Au P.C du Rallye, 30 minutes après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent	
- Remise des Prix	Dimanche	04 avril 2010 à 11 h 00

COMITE D'ORGANISATION

Président	Pascal PERONNET
Présidente Déléguée	Maryse CHAPELON
Secrétaire	Régis VINCENT
Secrétaire Adjointe	Janique VEYRAC
Trésorière	Sandrine JULLIEN
Trésorier Adjoint	Eric ANGELONI
Membres	Marcel CHAPELON
	Jean-Marc CHALET
	Frédéric BLONDIAUX
	Jean Pierre MOURIER
	Yves BEYSSON
	Fabienne BEYSSON
	Bruno FAURE

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Ondaine organise les : **03 et 04 avril 2010** avec le concours de la **Municipalité de BAS EN BASSET** et des localités traversées le :

8° RALLYE REGIONAL DU VAL D'ANCE

Le présent règlement a été approuvé par la Fédération Française du Sport Automobile en date du 19/01/2010 N° R33 et par le Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne en date du 21/12/2009 N°2/R1RR .

1.1. – Officiels de l'Epreuve :

<u>Organisateur technique</u> : ASA ONDAINE	Pascal PERONNET	Lic	12797
<u>Collège des Commissaires Sportifs</u>			
- Président :	Thierry DUPECHER	Lic	3564
- Membres :	Christian CHALINDAR	Lic	3594
	Maryse CHALET	Lic	24304
	Armand AGOSTINHO	Lic	12775
	Georges BEAL	Lic	2910
- Directeur de Course	Sylvie KRZYZANOWSKI	Lic	22005
- Directeurs de Course Adjoints	Louis Rene VERLINE	Lic	21427
	Daniel BERTHON	Lic	1621
- Directeurs de Course délégués aux E.S.	Maurice BESSE	Lic	2926
	Jacques PRADIER	Lic	145374
- Responsable des classements	Richard LOPEZ	Lic	2568
- Voiture Tricolore	Pascal PERONNET	Lic	12797
DC voiture tricolore	Pierre DOUZET	Lic	5255
- Voiture Sécurité	Frédéric BLONDIAUX	Lic	12812
	Bruno FAURE	Lic	177510
- Médecin Chef	Docteur RIGAUDIERE	Lic	56475
- Commissaire Technique Responsable	Jean Claude CARRE	Lic	13049
- Commissaires Techniques	Gérard JOUVHONNE	Lic	51582
	Gérald MILAMANT	Lic	29575
	Pierre COUDEYRAS	Lic	53781
- Juges de Fait	Martine VINCENT	Lic	44420
	Régis VINCENT	Lic	44745
- Chargés des Relations avec les Concurrents	Bernard ALLEMAND	Lic	16380
	Joelle ALLEMAND	Lic	16382
- Responsables Commissaires	Yves BEYSSON	Lic	27700
- Chargé des Relations avec la Presse	Jean Marc CHALET	Lic	26774
	Bruno FAURE	Lic	177510
- Responsable Sécurité Radio	Fabienne BEYSSON	Lic	128344
- Responsable Matériel	Marcel CHAPELON	Lic	42069
	Jean Marc CHALET	Lic	26774
	Jean Pierre MOURIER	Lic	8578
- Secrétariat de l'Epreuve	Sandrine JULLIEN	Lic	174179
	Corinne BONNET	Lic	172802
	Janique VEYRAC	Lic	187649
	Martine VINCENT	Lic	44420

Tableau officiel d'affichage :

BAS EN BASSET P.C. du Rallye
du : 03/04/10 à 7 h 00 au 04/04/10 à la fin du rallye

1.2 - Eligibilité

Le Rallye Régional du Val d'Ance compte pour : **La Coupe de France des Rallyes 2010 - Le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne - Le Challenge de l'A.S.A. ONDAINE.**

1.3 – Vérifications

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu à :

BAS EN BASSET
Gymnase, Place des Droits de l'Homme (vérifications administratives)
BAS EN BASSET
Place des Droits de l'Homme (vérifications techniques)

Les éventuelles vérifications finales seront effectuées :

Garage SATRE
BEAUZAC
Taux Horaire maximum de la main d'œuvre : 45 € TTC

ARTICLE 2 – ASSURANCES :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES :

Toute personne qui désire participer au 8° Rallye Régional du Val d'Ance, **doit adresser OBLIGATOIREMENT au secrétariat du Rallye** (le cachet de la poste faisant foi) **la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le lundi 22 mars 2010**, à l'adresse suivante :

ASA ONDAINE
MAIRIE
43210 BAS EN BASSET

Tél et Fax : 04 77 56 96 95

Email : taka6@wanadoo.fr

Le nombre d'engagés est fixé à 150 maximum.

3.1.1.1 - Concurrents admis :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

3.1.1.2 – Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- a - Avec la publicité facultative des organisateurs : 240 €
- b - Sans la publicité facultative des organisateurs : 480 €

Il ne sera accordé de remise qu'aux seuls équipages de l'ASA ONDAINE. Aucun engagement ne sera pris par téléphone, ni après la date de clôture. **(Engagement 100 % ASA ONDAINE : 220 euros)**

3.1.1.3 – Demande d'engagement :

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements et envoyée par courrier.

3.2 – Equipages :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

3.3 –Ordre de départ :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 Voitures Admises :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.2 – Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.3 – Limitation de changement de pièces :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.4 – Assistance :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg , ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2ans .
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €

ARTICLE 5 – PUBLICITE :

La publicité obligatoire et la publicité facultative sont :

Seront communiquées ultérieurement par additif.

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 - Description

Suite à l'avenant N°1 d'organisation : il faut lire

Le 8° Rallye régional du Val d'Ance représente un parcours de 141,10 Km . Il est divisé en 1 étape et 3 sections, il comporte 5 Epreuves Spéciales d'une longueur de 37,80 km.

Les Epreuves Spéciales sont :

- E.S. 1 – 3 – 5 8,00 km x 3 = 24,00 km
- E.S. 2 – 4 6,90 km x 2 = 13,80 km

Total 37,80 km

Remarque :

Au dernier tour, il n'y a pas de parc d'assistance.

6.2 – Reconnaissances :

Les reconnaissances seront limitées à 2 jours (27/03/10 et 28/03/10 de 9H00 à 20H00) avec un maximum de 3 passages au total. Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissance et le nombre de passages. Reconnaissances interdites le Vendredi 2 Avril et le Samedi 3 Avril (mise en place de la sécurité)

6.3 – Carnets de Contrôle :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

6.4 – Circulation :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 – Départ :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

7.2 – Dispositions Générales relatives aux contrôles :

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires	chasuble orange
Chefs de Poste	chasuble orange
Relations Concurrents	blouson blanc

7.3 – Contrôles de Passage (CP) – Contrôles Horaires (CH) – Exclusion.

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

7.4 – Contrôles de Regroupement :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

7.5 – Epreuves Spéciales :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.6 – Parc Fermé :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 8 – PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 9 – CLASSEMENT

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 10 – PRIX et COUPES

Les Prix et Coupes suivants seront distribués :

Classement Scratch :	1°	300 € + Coupe
	2°	200 € + Coupe
	3°	150 € + Coupe
Classement Groupes :	1°	100 € + Coupe (si + de 3 partants)
Classement Classes :	1°	240 € + Coupe
	2°	100 € + Coupe (si + de 5 partants)
	3°	70 € + Coupe (si + de 10 partants)
	4°	50 € + Coupe (si + de 15 partants)
Classement Féminin :	1°	150 € + Coupe

SEULS LES PRIX SONT CUMULABLES

Une ou plusieurs coupes seront offertes à un ou plusieurs commissaires par tirage au sort.

Les prix et coupes non récupérés le Dimanche 04 Avril 2010 lors de la remise des prix, resteront acquis à l'organisateur .

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 04 Avril 2010, à 11h.00 à la :

**SALLE MUNICIPALE
AVENUE DE LA SABLIERE
43210 - BAS EN BASSET**

Pour la remise des prix une tenue correcte est de rigueur, d'avance le Comité d'Organisation vous en remercie.

